

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSÉRIONS: Annonces: la ligne. 25 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, Lillo, chez M. Quarré, Libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, aux bureaux du journal, rue de la Gare, et aux bureaux du Moniteur, Grand-Place, (entrée par les portes Saint-Etienne).

ROUBAIX, LE 9 JUIN 1882

Bulletin du Jour

Très courte et très peu intéressante séance au Sénat, dont les couleurs étaient en vahis par les curieux, qui croyaient à une interpellation sur les affaires d'Égypte.

Les ministres étaient à peu près au grand complet. On a rapidement adopté le procès-verbal, et voté une douzaine de crédits sans importance.

Les ministres, ne voyant rien venir, sont partis pour la Chambre, et à quatre heures trente-cinq minutes la séance était levée.

La Chambre des députés, M. Brisson a jeté quelques fleurs banales sur la tombe de l'obscur et banal M. Viniatier, on a ensuite voté l'urgence sur l'excelsionnelle proposition Raspail, réglant l'incompatibilité du mandat de député avec les fonctions d'administrateurs de sociétés financières.

M. Pieyre a défendu le principe de l'inamovibilité, combattu par divers orateurs de gauche et par le ministre de la Justice.

M. de Laroche foucauld a préconisé le système électoral que le gouvernement repousse, ainsi que la suppression des tribunaux d'arrondissement.

MM. Gaillard, Langlois et Gréville-Réache prennent à leur tour la parole pour réclamer l'élection des par le suffrage universel.

M. de Soland déclare que ses amis voteront contre le passage à la discussion des articles, qui est ordonné par 428 voix contre 94.

Les commissaires turcs sont arrivés au Caire, mais on n'a pas encore de nouvelles sur l'impression causée par leur arrivée, ni sur les premiers incidents qui ont dû se produire. Une dépêche adressée au Standard disait que le palais de Kasreloussa serait mis à la disposition des commissaires turcs. L'Angleterre et la France, ajoutait la dépêche, devraient surveiller attentivement les démarches de Dervich-Pacha, car les puissances alliées ne se rendent pas assez compte des chicanes et des intrigues de la diplomatie turque.

La population égyptienne est toujours très-inquiète, même à Alexandrie, où elle est supposée jouir de la protection des flottes alliées.

Le Standard, qui paraissait si disposé il y a quelques jours à rompre ouvertement avec l'alliance française pour calmer la défiance que nous inspirons, paraît-il, aux musulmans, revient sur cette impression et déclare que « loin de vouloir porter préjudice à l'alliance ou de troubler la bonne entente qui existe entre les deux pays, il serait heureux de voir cette alliance plus sincère et l'entente plus complète, s'il est possible. »

L'organe des forces doit s'apercevoir que les Anglais ne sont pas traités en Égypte avec plus de défiance que les Français.

Au moment de l'arrivée des flottes, si la Porte avait voulu envoyer des commissaires au Caire, il est plus que certain que les puissances occidentales ne les auraient pas laissés débarquer, mais après l'échec de l'ultimatum et la proposition commune d'une conférence, le prestige s'était évanoui, et les défiances

n'ont fait que s'accroître. Elles doivent être considérables à l'heure qu'il est, puisque le Times, si plein de confiance il y a quelques jours encore, s'exprime en ces termes :

Aucune solution de la question égyptienne ne peut avoir d'effet sans le consentement des puissances occidentales qui commandent seules par leurs flottes l'approvisionnement égyptien. Ce fait indiscutable nous permet d'envisager avec une grande tranquillité l'éventualité d'une intervention armée de la Porte. Même si la France se tenait à l'écart, l'Angleterre pourrait défendre l'accès de l'Égypte aux deux extrémités et exerce ainsi un contrôle efficace sur l'intervention turque.

Si nous sommes donc forcés de recourir aux troupes du Sultan pour rétablir l'ordre au Caire, il reste entendu que cette intervention n'implique nullement le rétablissement de l'autorité ottomane en Égypte, et les stipulations qui seront conclues pour éviter cette extrémité auront une sanction définitive, puisque la Turquie ne peut ignorer que nous possédons et que nous exerçons le pouvoir de les faire exécuter.

Dans une correspondance de Saint-Petersbourg, le Times annonce que c'est le général Albedinsky qui est appelé à remplacer le prince Orloff à Paris. Le général Tolobien succéderait au général Albedinsky à Varsovie.

En ce qui concerne Tewfik, les gens informés prétendent qu'il aura bien du mal à se tirer sans et sans de ce guépion, qu'il tient plus à sa tête qu'à sa couronne, et que s'il le pouvait il irait dans une autre patrie chercher un destin plus doux. Il reste donc, non sans regret, et se montre brave malgré lui, ce qui rappelle un peu ce joli mot de l'abbé Gail à lui : « Un grand courage est l'effet d'un grand crainte de l'opinion. Que de gens auraient peur s'ils osaient ! »

Il y aurait bien une solution intermédiaire qui consisterait à acheter Arabi-Bey, et un diplomate m'assurait qu'avec quatre ou cinq millions on en viendrait à bout. Car, me disait-il, les affaires dans ces pays-là ne se traitent pas par les principes, mais par les intérêts, là plus que partout ailleurs le dieu dollar a toujours le dernier mot. La les principes ne sont que le paravent des intérêts. Mais quatre ou cinq millions, cela ne se trouve pas dans les fers d'un cheval et un ministre qui viendrait dans ce but les demander aux Chambres françaises n'aurait guère de chances de réussir; et puis la sublime Porte trouverait bien le moyen d'empêcher le marché de s'accomplir, elle a besoin d'Arabi pour se débarrasser de Tewfik, le protégé de la France, et lorsque celui-ci aura disparu, Arabi pourra se recommander dans ses prières à Allah et répéter encore le mot fatidique : « être ou ne pas être... étrangement par ordre du Sultan, voilà la question. »

TO BE OR NOT TO BE

Être ou ne pas être, voilà la question. Plus d'un personnage refait en ce moment à son usage le célèbre monologue d'Hamlet, plus d'un se pose ce redoutable point d'interrogation, plus d'un consulte les augures, les oracles consacrés, et cherche à soulever le voile épais de l'avenir.

Restor ou ne pas restor ministre, voilà la question. se dit M. de Freycinet, que vous croyez peut-être occupé au bonheur de la France, mais qui ne songe qu'aux moyens de conserver longtemps son précieux portefeuille. Restor ou ne pas restor répondent en chœur ses collègues. Remplacer ou ne pas remplacer Freycinet, voilà la question, se dit le grand Vizir de l'opportunisme qui rêve de pouvoir personnel, et fait écrire par son féal Naquet des articles où celui-ci demande qu'à l'exemple des États-Unis, les ministres soient pris en dehors des Chambres, le signor Gambetta, qui joue les Calypso de la démocratie et ne peut se consoler du départ d'Ulysse, de l'abandon de la majorité.

Recevoir ou ne pas recevoir un traitement, voilà la question, se disent les membres du Conseil municipal de Paris qui trouvent qu'un budget de 250 millions ne suffit pas, et veulent toucher une indemnité, tout comme Messieurs les Députés et Sénateurs.

Être ou ne pas garder ma place, se dit M. Grévy, troisième président de notre troisième république, continuer à toucher tous les ans six cent mille francs, plus six cent mille autres pour frais de réception et voyages, en économiser la moitié, construire de nouveaux hôtels, acheter des forêts, placer à l'étranger, afin d'avoir toujours une poire pour la soif, voilà la question.

Être ou ne pas être nommé, se disent des milliers de candidats qui sont à la recherche d'une position sociale, comme Jérôme Paturot, et qui, chaque matin, se suspendent aux sonnettes des antichambres ministérielles. Être ou ne pas être révoqués, gémissent des milliers de fonctionnaires, grands, moyens et petits, qui tremblent d'encourir les fers de leurs députés, et savent que le premier principe de la vraie démocratie se résume en ces mots : « Ote-toi de là, que je m'y mette ! »

Être ou ne pas être dissout, murmure la Chambre; être ou ne pas être révisé, soupire le Sénat; prendre ou ne pas prendre ma revanche de la Commune, se demande M. Rochefort; interpellé ou ne pas interpellé, rumine M. Clemenceau; être ou ne pas être sur le vol-

can révolutionnaire, interroge la France conservatrice chrétienne; être plus ou moins dupés, réfléchissent les diplomates du gouvernement.

Et là bas, en Égypte, le Khédive Tewfik-Pacha se dit: être ou ne pas être étranglé par mon khédive. Car ces deux gentils hommes sont là en apparence ils vivent unis et ressemblent à ces époux qui, devant le monde, s'appellent des noms les plus tendres; en réalité ils se détestent et complotent la destruction l'un de l'autre. Son altesse Tewfik a conspiré déjà contre son maire du palais, mais vous avez vu que ce lui-ci a découvert le pot aux roses, fait qu'on lui a enlevé les officiers circassiens qui voulaient le tuer, que ces derniers en fin de compte ont réussi à filer à Constantinople, où ils sont admirablement accueillis, choyés et fêtés comme des héros.

Ceci, entre parenthèse, donne fort à penser sur la prétendue entente du sultan avec Arabi Bey, et j'imagine que le sublime Porte ne veut pas grand bien à ce dernier. Quant aux Turcs, ils se demandent chaque jour lequel des deux, Arabi ou Tewfik, a lu un mauvais café; expression significative dont ils se servent pour désigner le poison ou tout autre moyen mystérieux de faire disparaître un gêneur.

En ce qui concerne Tewfik, les gens informés prétendent qu'il aura bien du mal à se tirer sans et sans de ce guépion, qu'il tient plus à sa tête qu'à sa couronne, et que s'il le pouvait il irait dans une autre patrie chercher un destin plus doux. Il reste donc, non sans regret, et se montre brave malgré lui, ce qui rappelle un peu ce joli mot de l'abbé Gail à lui : « Un grand courage est l'effet d'un grand crainte de l'opinion. Que de gens auraient peur s'ils osaient ! »

Il y aurait bien une solution intermédiaire qui consisterait à acheter Arabi-Bey, et un diplomate m'assurait qu'avec quatre ou cinq millions on en viendrait à bout. Car, me disait-il, les affaires dans ces pays-là ne se traitent pas par les principes, mais par les intérêts, là plus que partout ailleurs le dieu dollar a toujours le dernier mot. La les principes ne sont que le paravent des intérêts. Mais quatre ou cinq millions, cela ne se trouve pas dans les fers d'un cheval et un ministre qui viendrait dans ce but les demander aux Chambres françaises n'aurait guère de chances de réussir; et puis la sublime Porte trouverait bien le moyen d'empêcher le marché de s'accomplir, elle a besoin d'Arabi pour se débarrasser de Tewfik, le protégé de la France, et lorsque celui-ci aura disparu, Arabi pourra se recommander dans ses prières à Allah et répéter encore le mot fatidique : « être ou ne pas être... étrangement par ordre du Sultan, voilà la question. »

LE RAPPEL DE MOR CZACKI

Un certain nombre de journaux français et étrangers amusent leurs lecteurs en ce moment avec le projet de rappeler Mor Czacki, le héros de la révolution polonaise, à la tête de la République française.

Il est impossible que les journaux républicains ne nous fassent pas de belles explications sur le fait affirmé par le correspondant du Journal de Roubaix. Nous rappelons le fait et précisons les circonstances.

Est-il vrai que le ministre antérieur à M. Gambetta, une commande de couvertures caoutchoutées, s'élevait à 17 millions ait été fait ?

Est-il vrai que le général Appenon, des son arrivée au ministère, ait reconnu cette commande ?

Est-il vrai que le fournisseur auquel on s'était adressé pour cette fourniture eût été l'associé de très haut personnage des mieux appareillés ?

Est-il vrai enfin que ces faits aient été portés à la connaissance des bureaux de la Chambre, alors qu'un président à la nomination des membres de la commission du budget ?

Nous attendons une réponse.

Nous avons été aux sources, et voici sur ce grave événement, la vérité vraie. Nous ne craignons, d'ou qu'il vienne, le plus petit démenti.

Que le Nonce soit gravement indisposé, il n'y a rien là qui étonne ceux qui savent que Mgr Czacki est atteint depuis plusieurs années d'une affection nerveuse, qui lui a paralysé une partie du côté gauche, à ce point qu'il ne peut faire fonctionner sa jambe droite qu'à l'aide d'une mécanique adaptée au bras, et lançant les branches, ce qui donne à sa démarche quelque chose de raide et de saccadé.

Mgr Czacki a le plus grand besoin de repos et se dispose à le prendre. Le qui suit prouvera à nos lecteurs si ce repos est une disgrâce.

Le gouvernement français a déjà demandé au Saint Père le chapeau de cardinal pour Mgr Czacki, et le Saint Père l'a accordé. Mgr Czacki recevra la barrette des mains du Président de la République, et ne quittera Paris que lorsque son Successeur s'y sera installé.

(Figaro)

LA SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES JUIFS EXPULSÉS DE RUSSIE

S. E. le cardinal archevêque de Paris, vient d'adresser la généreuse lettre que vous avez vu, au président du comité de secours pour les Israélites de Russie.

Monsieur le Président, j'ai connu par les feuilles publiques les cruelles épreuves auxquelles sont soumis les nombreux israélites qui habitent les contrées du Nord. Est-il nécessaire de vous dire que je partage le sentiment de vive peine et de réprobation qui inspirent partout ces actes barbares de violence qui blesent les lois de l'humanité ?

Je réponds bien volontiers à l'appel que vous adressez à la charité en faveur de vos frères de vos coreligionnaires, je ne fais que suivre les traditions de notre Église; je les ai, on ne saurait trop le répéter, toujours protégés les israélites, quand on les a persécutés.

Je salue, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments distingués.

J. HIER, Cardinal Guibert, archevêque de Paris.

LES 17 MILLIONS DE COUVERTURES CAOUTCHOUTES

On lit dans le Français: Il est impossible que les journaux républicains ne nous fassent pas de belles explications sur le fait affirmé par le correspondant du Journal de Roubaix. Nous rappelons le fait et précisons les circonstances.

Est-il vrai que le ministre antérieur à M. Gambetta, une commande de couvertures caoutchoutées, s'élevait à 17 millions ait été fait ?

Est-il vrai que le général Appenon, des son arrivée au ministère, ait reconnu cette commande ?

Est-il vrai que le fournisseur auquel on s'était adressé pour cette fourniture eût été l'associé de très haut personnage des mieux appareillés ?

Est-il vrai enfin que ces faits aient été portés à la connaissance des bureaux de la Chambre, alors qu'un président à la nomination des membres de la commission du budget ?

Nous attendons une réponse.

LES ÉLECTIONS À L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Une double élection avait lieu hier à l'Académie française, c'est-à-dire le remplacement de notre regrettable collaborateur, le maître de M. Auguste Barbier. Nous retraçons heure par heure les péripéties de cette lutte académique.

M. de Falloux, le grand maître de l'Académie, commença à arriver. Des groupes se formèrent à l'entrée de la seconde cour, dans lesquels se tenaient des conversations animées. Le duc d'Aumale est très entouré.

L'impression générale est que la seconde élection n'aura guère de succès. On se demande si elle terminera par le succès de M. de Falloux.

Les dames groupées, nous remarquons MM. le duc d'Aumale, Caro, Sardon, De-Jérôme, Gaston Doussier, Emile Augier, Cavillier-Fleury, Sully-Prudhomme, Maxime Du Camp.

Un salon son collègue en longue attente du maître. Viens d'entendre votre question et la réponse du petit bouhomme, expliqua froidement Gontran Clavel, et j'ai pensé qu'étrangers tous deux, un peu d'aide ne fait pas de mal.

C'est dit, sans attendre de remerciement, M. Clavel se remit à marcher, per suadé d'être suivi par Lucien Firmerol.

Les deux jeunes gens — ils n'avaient guère l'un et l'autre plus de vingt-cinq à vingt-sept ans — traversèrent toute la longueur de la petite ville sans échanger plus d'une douzaine de phrases.

Je viens à Brénoy pour y recueillir une succession, dit M. Firmerol.

Je viens à Brénoy pour y remplir le poste de garde général des eaux et forêts, dit M. Clavel.

Je t'aurais probablement une petite propriété à y vendre.

Je t'aurais probablement une petite propriété à y vendre.

Une honneur. — Presque tous les académiciens sont présents. Nous voyons entrer successivement et traverser la grande salle ces seigneurs, MM. Mézières, Lehoucq, d'Audiffret Pasquier, Alexandre Dumas, A. Marmier, Roussé, Bousset, Mignot, Doucet, de Viel-Castel, John Lemoine, Emile Ollivier, Chéribon, de Falloux.

M. Victor Hugo vient aussi voter; l'illustre poète est l'objet des témoignages de respectueuse affection de ses confrères. On remarque l'académicien qui se tient au duc de Broglie.

Enfin, nous voyons arriver MM. J.-B. Dumas, Renan, Henri Martin, Pasteur, etc.

Plusieurs de ces messieurs, dit-on, devaient voter pour M. de Mazade. L'issue de l'élection paraît actuellement douteuse.

Le bureau est composé de MM. Mézières, directeur, Sully-Prudhomme, chancelier, et Cavillier-Fleury, secrétaire.

Voilà le résultat du premier tour de scrutin pour l'élection qui doit donner un r emplois à M. Ch. Blanc.

Voilà le résultat du premier tour de scrutin: Majorité, 17. M. Mazade obtient, 15 voix. M. Falloux, 1. M. Michels, 1. M. Cosnac, 1. Bulletins blancs, 2.

Les chances des deux principaux concurrents sont très sensiblement égales. Les quatre suffrages qui restent à se répartir sont de la majorité.

Le second tour de scrutin donne 16 voix à M. Mazade, 16 à M. Falloux. Il y a un bulletin blanc.

À chacun des concurrents manque une voix pour obtenir la majorité. C'est le bulletin blanc qui va décider l'élection.

Le troisième tour de scrutin. M. Falloux garde ses seize voix; M. Mazade en a seize suffrages.

Le 46<sup>e</sup> — Une très grande majorité, l'Académie décide de renvoyer l'élection au mois de novembre. Elle aura lieu en même temps que celle qui doit donner un successeur à M. de Champagny.

Académie passe au scrutin qui doit donner un successeur à M. Aug. Barbier, évêque d'Autun. Une seule proposition a été faite: M. Perraud.

Résultat du scrutin: 17 voix. M. Perraud, 17. M. Leconte Desisle, 17. M. Falloux, 1. Bulletins blancs, 8.

M. Camille Rousset, chancelier, faisant les fonctions de directeur lors du décès des deux membres autorisés, a été élu directeur de l'Académie, suivant l'usage, la tâche de recevoir Mgr Perraud.

Le duc d'Aumale est le quatre vingt-seizième membre du clergé qui entre à l'Académie. Mgr Perraud est un ancien élève de l'École normale. Ses deux principaux ouvrages sont l'histoire de l'Oratoire, ordre auquel il appartient, et une Étude sur l'Irlande.

Le duc d'Aumale, évêque de Metz, va occuper l'évêché d'Autun, et sera remplacé par M. de Falloux, évêque de Metz, et M. de Falloux, évêque de Metz, et M. de Falloux, évêque de Metz.

Garibaldi en 1871. Un homme politique qui occupa un rang important dans nos assemblées délibérantes, et qui a recueilli les souvenirs des événements auxquels il fut mêlé, nous a permis d'en dire un peu de mieux.

Garibaldi avait été élu député dans quatre départements; c'était bien la moindre récompense qu'on put lui offrir pour les services qu'il nous avait rendus dans les provinces de l'Est. En appelant le condottiere italien au secours de la France, le gouvernement de l'ours s'était exposé aux risées de l'Europe; sa quadruple élection était le digne couronnement de cette triste aventure.

Des le 4 février Garibaldi arriva à Bordeaux. Le lendemain, à l'ouverture de la séance, le président communiqua à la Chambre une lettre dans laquelle le général demandait sa démission de député. A peine la lecture de cette lettre eût-elle été achevée, que Garibaldi fit son entrée dans la salle.

Monsieur va faire apporter ses bagages tout de suite? demanda la femme de chambre.

Lucien eut une légère hésitation. — Mes bagages sont restés à Moulins, répondit-il, mais je m'installe immédiatement, en attendant leur arrivée.

Il demanda de l'encre, du papier, l'adresse du meilleur hôtel, l'heure de la table d'hôte, celle à laquelle il pourrait présenter ses respects à madame veuve Turquet, et se satisfaisait des renseignements donnés, il congédia la femme de chambre par un geste où il essaya de combiner la dignité et la bienveillance.

Une fois seul, il se plaça devant une glace, et, lentement, procéda à l'examen de sa personne.

— Oui, disait-il à mesure qu'avait son examen, j'ai tout à détruire, tout à oublier, tout à créer de nouveau. J'ai le visage altéré; il me faut demain une mine rose; j'ai les yeux fatigués; il me faut un regard avenant; j'ai l'échine humide; il me faut une pose assurée; j'ai la tête un peu lourde; il me faut l'allure d'un homme oisif; j'ai des habits râlés; il me faut des bijoux à la mode; j'ai dix mille francs de problèmes à résoudre; j'ai des lettres à écrire; j'ai des lettres à écrire; j'ai des lettres à écrire.

À mesure aussi, qu'il prononçait à demi-voix ces paroles, à la fois étrangement réalistes et follement irréalistes, la métamorphose annoncée commençait en lui.

Le lendemain, le tout bien revêtu d'une transparence rose, la taille délicate se redressait peu à peu, et dans un instant les yeux de Lucien se levèrent sur un visage qui n'était plus le même.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.

Lucien Firmerol était sur le bureau une poignée de papiers destinés à établir clairement son nom, prénoms, que des prétentions, le notaire poursuivait dans un carton plein de factures, quelques reçus qu'il tenait de la main de la veuve Fergot.

Les factures et le testament étaient vagues et la même grosse écriture tremblotante.

Maitre Desplanches se déclara pleinement satisfait de ce double examen.

— Nous allons remplir les formalités légales, monsieur Firmerol, dit-il en revenant au jeune homme, si j'espère que vous m'attendrez point trop longtemps l'entrée en jouissance de votre héritage.

— Est-ce... considérable ?

— Hum!... une petite maison proprette au milieu d'un jardinet riant, le tout au bord de l'Allier.

— Et d'une valeur de ?

— Dix ou douze mille francs.

Un vil désappointement se peignait sur les traits fatigués du jeune homme. Peut-être avait-il rêvé mieux.

La conversation tourna des lors entre le notaire et lui sur le terrain purement légal. Dix minutes après, il saluait et était le sanctuaire au jeune homme brun qui avait dit se nommer Gontran Clavel.

Celui-ci, las sans doute d'une attente de près de deux heures, venait de quitter l'étude.

Maitre Desplanches griffonna quelques minutes à l'intention de Lucien Firmerol, puis se renversa tout à coup dans son fauteuil.

— Ça pourrait bien être cette mystérieuse future baronne Montchenet, murmura-t-il tout soucieux.

Lucien Firmerol fit à un hasard quelques pas dans la grande rue de Brénoy, le front penché, dans l'attente d'un homme à son tour dans d'intimes préoccupations.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.

FEUILLETON DU 10 JUIN 1882

— 3 —

VAISSEAUX BRULÉS

PAR M<sup>me</sup> GLAIRE DE CHANDENEUX

CHAPITRE II

Lucien Firmerol

Le jeune homme tira de sa poche une sorte de grande lettre, usée par de fréquentes lectures, et la passa au notaire.

Celui-ci rajusta ses lunettes, fit entendre un petit râlement de gorge qu'il jugeait indispensable avant la lecture d'une pièce officielle et lut à haute voix :

« Je déclare légitime tout mon bien à mon neveu, Jean Lucien Firmerol, à seule charge de faire priorer pour le repos de mon âme.

Augustine-Marie FERGOT. Fait à Brénoy, le 15 juin 1872. — Vous êtes M. Jean-Lucien Firmerol ? — Oui, monsieur.

— Eh bien, monsieur, cette pièce constitue un testament olographe d'une authenticité suffisante, l'écriture est de la vôtre, votre propre identité étant, je le suppose, facile à constater.

Lucien Firmerol se déclara locataire in médial, pour un temps indéterminé, demandant aux affaires dont la solution l'amenait dans ce coin de l'Allier.